

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 MARS 2021

AFFICHÉ LE 30 MARS 2021

CS-210329-03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20210329-CS-210329-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 29/03/2021

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Absents : 04
- Pouvoirs : 00

CS-210329-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DANS LE BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt et un s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
- Suppléant de Mme OSTAAMIGO Laurence (T) . Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T) (S).....Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme QUENTIN Marie-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

o o o o

Secrétaire de séance : MARY Guy

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
29 MARS 2021**

CS-210329-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre,

Considérant que l'arrêté des comptes d'un syndicat mixte est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur,

Considérant le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 de :

Considérant le résultat cumulé en investissement de l'exercice 2020 de :

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'affecter le résultat cumulé de la manière suivante sur le budget 2021 :

* Affectation en réserves	=	0 €
(titre de recette au compte - R I - 1068 dans le budget 2021)		
* Report en fonctionnement	=	18 923.27 €
(reprise au compte - D F - 002 dans le budget 2021)		
* Report en investissement	=	190 322.84 €
(reprise au compte R I - 001 dans le budget 2021)		

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE


Jean-Pierre TALLIEU